

Règlement

COUVER'TRAIL'RADE

3ème édition - 11 Juin 2023

1. Organisation

L'organisation est assurée par Le Foyer Rural de L'Hospitalet du Larzac, association loi 1901.

2. Les épreuves

Les trois épreuves se dérouleront le Dimanche 11 Juin 2023 et les départs et arrivées se feront sur le site de la Couvertoirade.

Description des épreuves :

- Randonnée sportive de 12km (sans classement), ouverte à tous, départ à 9h.
- Le Passadou course nature chronométrée de 12km, ouvert aux personnes nées avant le 31 Décembre 2005, départ à 10h.
- Le Couvretailrade trail chronométrée de 29KM, ouvert aux personnes nées avant le 31 Décembre 2005, départ à 8h30

Un briefing des coureurs sera fait 5 minutes avant le départ de chaque épreuve. A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires des épreuves inscrites dans le programme.

3. Inscription et participation

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Les inscriptions se font principalement par internet via le site <https://www.3wsport.com> jusqu'au Vendredi 09 Juin 2023. Des inscriptions pourront se faire sur place si le quota n'est pas atteint, 30 minutes maximum avant le départ. Une majoration sera appliquée pour chaque inscription faite sur place.

Pour s'inscrire, il faut fournir un certificat médical de moins d'un an le jour de la course de non contre-indication à la course à pied en compétition ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, ou sa licence FFA.

Pour les mineurs, une autorisation parentale pour participer à la course est obligatoire et doit être fournie pour pouvoir retirer le dossard.

TARIFS:

Les tarifs d'inscriptions appliqués sont les suivants :

Rando sportive 12 KM = 12 euros

Trail 12 KM = 12 euros (12euros sur place)

Trail 29 KM = 22 euros (24 uros sur place)

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS:

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 300 coureurs pour l'ensemble des épreuves sera atteint. Le retrait du dossard se fera uniquement le jour même de l'événement à partir de 7h30. Il est subordonné à la présentation d'un document valable tel que décrit dans les modalités d'inscription (si les documents n'ont pas été envoyés en ligne). Aucun remboursement ne sera possible dans le cas contraire.

4. Matériel et ravitaillements

MATÉRIEL:

Pour les épreuves chronométrées, le dossard doit être visible en permanence (contrôle le long du parcours). Pour toutes les épreuve il est obligatoire de prendre un téléphone portable ainsi qu'une réserve d'eau.

RAVITAILLEMENTS:

Pour la randonnée sportive et la course de 12km un ravitaillement en eau et solide léger est prévue sur le parcours. Pour le trail de 29km il y aura deux points de ravitaillement avec eau et solide. Les bâtons sont autorisés sur l'ensemble des épreuves.

Attention, il n'y aura pas de gobelet fournis sur les ravitaillements, chaque participant doit prévoir son gobelet.

5. Remboursement

Toute personne ne pouvant participer pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical) et le signalant avant le 21 mai sera remboursée du montant engagé moins 5 euros de frais de gestion. Passée cette date aucun remboursement ne sera possible. L'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

6. Assurance

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama.

7. Droit à l'information et droit à l'image

DROIT À L'IMAGE:

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

DROIT À L'INFORMATION:

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'association et à l'entreprise qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de contacter les organisateurs.

8. Repas

Un repas est proposé aux participants d'une des épreuves pour 12 euros. Les accompagnants pourront également acheter un ticket repas. **Attention nombre de repas limité à 200.**

9. Disqualification

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.